ture *P(alma) e(t) l(aurus)*, allusion aux deux récompenses caractéristiques des jeux athlétiques et surtout hippiques. En fait, dans bien des cas, ce monogramme est associé, ou se substitue, sur les monuments, à la couronne de laurier et à la palme, voire aux deux à la fois (ainsi sur une épitaphe du Latran, datée de 363 : DIEHL, *I. L. C. V.* 3359). Il faut rapprocher de notre monogramme les représentations symboliques des jeux, et notamment des jeux du cirque, qui, comme l'a montré M. F. Cumont, ont servi, du Ier au Ve siècle, à symboliser sur de nombreux monuments funéraires le triomphe de l'âme sur les forces de la mort : il constitue une nouvelle preuve de la popularité des jeux de l'hippodrome dans la basse antiquité.

— M. A. PIGANIOL, tout en se ralliant à l'interprétation proposée, verse au débat les conclusions de l'étude récente de M. A. Alföldi sur les médaillons contorniates : ceux-ci seraient non pas des pions pour jeu de tables (selon l'hypothèse de KING, FROEHNER et Mc DOWALL), mais de pseudo-monnaies frappées pour être offertes en cadeau de nouvel an.

— La discussion s'engage autour de cette hypothèse, que M. PIGANIOL trouve séduisante, mais que MM. J. BAYET et Ch. SAMARAN accueilleraient avec plus de réserve.

— M. Ch. PICARD souligne les précédents helléniques à cette faveur des images empruntées à l'hippodrome.

IV.

SÉANCE DU 11 MAI 1946.

Président : M. G. LE BRAS.

Membres présents. — MM. A. Aymard, R. Bayer, J. Bayet, A. Bourgery, P. Boyancé, A. Bruhl, Mme L. Cahen, MM. L. Catin, P. Colaclidès, P. Courcelle, J. Cousin, A. Dain, G. Daux, P. Delacroix, J. Dumoulin, R. Étienne, R. France, Mlle A. Freté, MM. Gautreau, G. Georgin, Mlle A. Guillemin, MM. N. Herescu, J. Imbert, G. Le Bras, J. Lemarignier, M. Lemosse, H. Lévy-Bruhl, H. Marrou, A. Merlin, Mme Michel-Lévy, MM. L. Nicolau d'Olwer, L. Nougaret, A. Piganiol, R. Poncelet, J. Reinach, W. Seston, A. Tournier, J. Toutain, Viennet, Mlle S. Vitte, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. MAROUZEAU signale qu'à son grand regret il a dû, pour des raisons de santé, renoncer au voyage qu'il devait faire en Suisse pour participer

à la réunion de printemps du Groupe romand. Il fait connaître aussi que le voyage collectif qui avait été projeté pour les congés de Pentecôte a dû être contremandé : nos confrères suisses nous demandent de remettre à l'an prochain cette réjouissance commune.

Une occasion inopinée s'est trouvée de faire participer quelques étudiants à un voyage à Rome sous la direction de M. Beaujeu. Un nouveau projet est à l'étude pour organiser des échanges d'étudiants italiens et français.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Aymard traite du *Flaminat impérial en Narbonnaise d'après une inscription d'Athènes.*

L'organisation généralisée du culte impérial dans les provinces, avec *concilia* et *sacerdotes* ou *flamines*, est souvent placée au début de l'Empire, en raison de sa liaison avec l'organisation administrative. Mais, en plus d'un cas, cette chronologie fait difficulté.

Pour la Narbonnaise, aucun texte littéraire ni aucune inscription latine ne permet de dater l'apparition du *flamen*. On a discuté sur la loi du *concilium provinciae Narbonensis* (Dessau, 6964), qui mentionne cette charge ; mais on n'est parvenu à aucune conclusion rigoureuse. On a aussi discuté sur des inscriptions athéniennes (*I. G.*², II, 4193 *A* et *B*) honorant un Toulousain, Q. Trebellius Rufus, qui, avant de devenir archonte à Athènes entre 85/86 et 94/95, a été ἀρχιερέα πρῶτον ἐπαρχείας τῆς ἐκ Ναρβῶνος. La définition même du flaminat implique un titulaire unique. Mais πρῶτον a-t-il dans cette expression un sens chronologique ou honorifique, ce dernier se rencontrant dans la partie grecque de l'Empire?

Or, J. H. Oliver a publié (*Hesperia*, 1941, p. 72-77 ; cf. 1942, p. 80) une nouvelle base en l'honneur du même personnage, dont de nombreux fragments ont été mis au jour par les fouilles américaines de l'agora d'Athènes. Elle donne des débris de deux lettres adressées à Athènes, l'une par le *concilium* de Narbonnaise, l'autre par la ville de Toulouse. La première qualifie Trebellius Rufus de ἀρ]χιερέα πρῶτο[ν ἡμ.]έτερον. Dans une telle formule, venant de Gaule, πρῶτον ne peut plus avoir un sens honorifique : ce Toulousain a nécessairement été le premier en date des *flamines* de Narbonnaise.

Dès lors, la date tardive de son archontat athénien et d'autres indices contraignent à penser que son flaminat et, par conséquent, la création de cette charge en Gaule Narbonnaise ne sont pas antérieurs aux Flaviens.

— M. Piganiol demande si la formule appartient certainement à la lettre du *concilium*, et non pas à la lettre de Toulouse, où elle s'inter-

préterait autrement. Sur réponse affirmative, il accepte la conclusion qui en est tirée.

— M. Marrou suggère que le *flamen* provincial aurait pu être qualifié de *primus* par rapport aux *flamines* municipaux. M. Aymard répond qu'aucun exemple de hiérarchie sacerdotale n'existe dans le paganisme romain avant le IVe siècle.

— M. Boyancé marque sa surprise de l'expression ἀρχιερέα πρῶτον qui, en ce sens, ne serait pas grecque : il faudrait un article et un participe aoriste. Pour M. Aymard, l'incorrection, si elle existe, provient de ce que les Occidentaux ont calqué la formule sur le latin en traduisant littéralement *flaminem primum*, tournure latine parfaitement correcte.

II. — M. L. Catin traite de *l'intérêt des doublets dans l'œuvre de Tite-Live*. Il rappelle qu'à mesure que le lecteur avance dans l'Histoire romaine, il lui arrive, en présence de certains types de personnages ou de certaines circonstances, d'éprouver une impression de *déjà vu*. Il se propose d'examiner le parti que Tite-Live, du point de vue artistique, tire de ces redites. De plusieurs exemples, notamment de la comparaison de trois combats singuliers (Aruns Tarquin-Brutus II-6, Cossus-Tolumnius IV-12, Ducarius-Flaminius XXII-6), il tire une double constatation : la première, c'est qu'il existe entre ces faits qui se renouvellent de façon quasi rituelle un air de parenté qui se manifeste par le tracé de traits fondamentaux, par une commune ossature ; la seconde, c'est que chacun de ces groupes de faits n'en a pas moins des traits qui lui sont propres et qui, au-dessus du fonds commun, en dessinent le visage authentique. Il signale ensuite qu'en dehors de ces blocs que Tite-Live transpose dans son récit, en les ouvrageant chaque fois juste assez pour en dégager l'aspect particulier, il existe un certain nombre de traits descriptifs qui, eux aussi, présentent un caractère ambulant. Tantôt, Tite-Live, pour faire un court tableau, réemploie des traits dont il s'est déjà servi pour peindre une large fresque. Par exemple, le récit de la prise de Feritrum par les Romains (X-34) n'est qu'une réduction du récit de la prise de Rome par les Gaulois (V). Tantôt, composant un vaste récit, Tite-Live utilise des détails qu'il a déjà employés dans des développements plus courts. Par exemple, le récit de Trasimène comprend des détails qui déjà figuraient dans le récit d'une bataille livrée aux Samnites (X-32-33). M. Catin voit dans ces redites plus qu'un procédé qui simplifie la besogne ; c'est le signe que Tite-Live est fidèle à des émotions qui l'ont une fois fait vibrer. Parallèlement aux doublets qui constituent des thèmes sonores de la narration, le lecteur peut reconnaître, en sourdine, des reprises d'expressions qui, de loin en loin, se répondent. Par exemple, les impératifs *abi*, *nuntia* prononcés par un

consul en réponse à un messager qui lui apporte une nouvelle grave : I-16-7 ; XXII-49-10 ; XXXVII-36-8 ; XLIV-26-11. Ces reprises d'expressions contribuent à renforcer l'unité de ton de l'œuvre.

Pour conclure, M. Catin pense que ces doublets et ces reprises d'expressions, loin de marquer une certaine indigence d'imagination, équilibrent le récit et suggèrent les lois constantes qui gouvernent l'histoire d'une collectivité humaine. Par ce procédé, Tite-Live rend sensible le style même du destin de Rome. Il n'y a pas monotonie, mais unité de ton. Ces doublets invitent le lecteur à se retourner, chemin faisant, vers le passé le plus proche ou le plus lointain, et le mettent à même de mesurer l'espace parcouru. Il s'agit de détails-témoins, de jalons, ou plus exactement de lumières qui, de place en place, balisent le cours du temps. Le procédé du doublet et de la redite permet à Tite-Live de mettre en pleine clarté cette unité de composition, de ton, de style, dont il avait besoin pour faire, d'une œuvre monumentale, une œuvre d'art dont le détail et la masse demeurent toujours également perceptibles.

— M. Marouzeau, sans penser qu'il faille faire tant de crédit à la préméditation de l'artiste, retient de cet exposé que les prosateurs, tout comme les poètes, ont sans doute subi l'influence de certaines façons de penser et de dire fixées une fois pour toutes, et pense qu'il existe des *clichés* pour le prosateur comme pour le poète.

— M. J. Bayet reconnaît le grand intérêt de l'analyse présentée par M. Catin, tout en estimant qu'elle eût paru plus probante si elle avait été restreinte à l'examen approfondi d'une seule décade, ou du moins à celui des décades polybiennes.

v.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1946.

Président : M. J. Toutain.

Membres présents. — MM. J. Andrieu, A. Aymard, J. Bayet, J. Beaujeu, A. Boulanger, A. Bourgery, P. Boyancé, A. Bruhl, P. Camelot, L. Catin, O. Chennevelle, P. Courcelle, S. Delacroix, Mlle J. Duchemin, MM. R. Durand, M. Durry, A. Ernout, P. Fabre, R. Fournier, R. France, Mlle A. Freté, MM. J. Gaudemet, M. Gautreau, P. Grimal, Mlles A. Guillemin, J. Hatinguais, Hémon, MM. J. Heurgon, M. Hubert, J. Imbert, R. Jumeau, E. Lajti, R. Lebègue, M. Lemosse, C. Margueron, J. Marouzeau, H. Marrou, L. de Matos, G. Mauger, Mlle Chr. Mohrmann, Mme Nougaret, MM. L. Nougaret, A. Pampu,